

Saguenay, le 15 septembre 2015

N/Réf. : 401282160

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 30-P-B, rang I,  
canton de Labrecque**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 23 juillet dernier concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Ce sont :

1. Avis d'infraction, 25 mars 2004, 2 pages ;
2. Rapport d'inspection, 3 mars 2004, 3 pages ;
3. Plainte téléphonique verbale, 23 février 2004, 1 page ;
4. Rapport d'inspection, 20 mars 1997, 11 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

*Original signé par*

Sophie Gauthier  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

**CERTIFIÉ**

Saguenay, le 25 mars 2004

**AVIS D'INFRACTION**

---

Municipalité de Labrecque  
3425, rue Ambroise  
Labrecque (Québec) G0W 2S0

N/Réf. : 7316-02-01-9462000  
400137066

Objet : Gestion de la neige usée non conforme près de la rivière Mistook et du  
1270, rue Olympie à Labrecque

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 3 mars 2004, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au règlement :

1. Omission d'avoir déposé la neige usée dans un lieu d'élimination autorisé;
  - Règlement sur les lieux d'élimination de neige;
    - Article 1.

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement cette pratique et de procéder à la récupération des résidus contenus dans la neige une fois la fonte printanière terminée.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. François Rannou au (418) 695-7883, poste 378.

AVIS D'INFRACTION

---

-2-

N/Réf. : 7316-02-01-9462000  
400137066

Le 25 mars 2004

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

Le coordonnateur de la Division contrôle  
Service de l'environnement

art. 53-54

PT/FR/cb

Pierre Tremblay



2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À la suite d'une plainte relativement au transport et au dépôt de neige dans un lieu non autorisé à Labrecque, je me suis rendu à l'endroit mentionné par le plaignant anonyme; au bout de la rue Olympie. J'y ai fais les constatations suivantes:

- De la de neige a été déposée sur le terrain au bout de la rue Olympie, entre la rivière Mistook et la résidence située au 1270, rue Olympie(photos # 1 à 3);
- La quantité de neige déposée correspond au contenu d'environ 200 voyages de camions 10 roues;
- La neige est déposée à plus de 15 mètres de la rivière Mistook(photo # 4) sauf à un endroit d'une largeur d'environ 10 mètres où elle est à moins de 10 mètres du cours d'eau(photo # 5);

Ensuite, je rencontre monsieur Tommy Larouche, inspecteur municipal. Il mentionne *art. 53-54*

*art. 53-54* . Lorsqu'il s'est aperçu que la neige avait été transportée à cet endroit, le travail était presque terminé et il était trop tard pour envoyer la neige directement dans un lieu autorisé.

En outre, l'étude de dossier révèle que lors d'une inspection réalisée en 1997, Martin Laliberté, de la direction régionale, a constaté que la municipalité avait déposé de la neige à cet endroit;

3. CONCLUSION

La plainte est fondée car de la neige a été transportée et déposée dans un lieu non autorisé. Ceci contrevient à l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'envoyer un avis d'infraction à la municipalité de Labrecque relativement à la dérogation mentionnée à la conclusion.

5. VERIFICATION

INSPECTÉ PAR :	SIGNATURE	DATE
François Ranniou	<i>art. 53-54</i>	2004-03-24
VÉRIFIÉ PAR	SIGNATURE	DATE
Pierre Tremblay	<i>art. 53-54</i>	<i>2004-03-30</i>

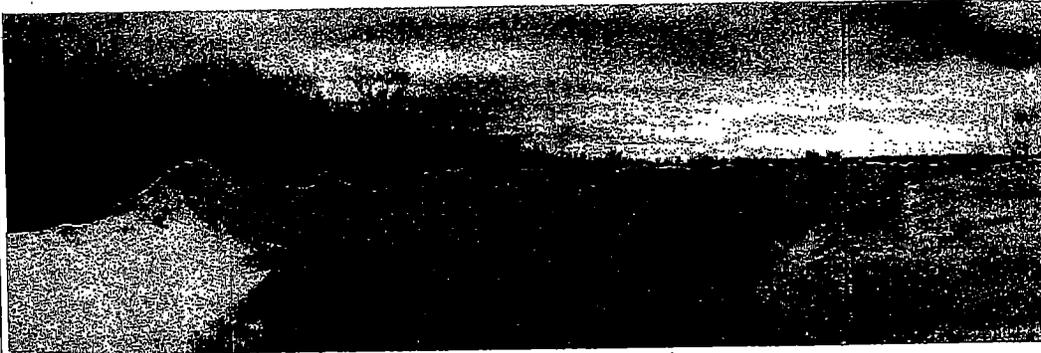
6. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

*O.V. Avis d'infraction et suivi vérification faite par inspecteur Pierre le 15 Juin 2004 par un contact téléphonique à la suite pour savoir ce qu'il est fait.*

# PHOTOGRAPHIES

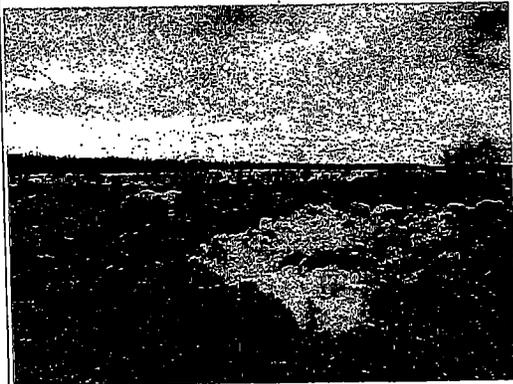
N/Réf : 7316-02-01-9462000

Photographies prises par François Rannou le 3-3-2004



# 1

Description : Dépôt de neige provenant de la rue Principale de la municipalité.



# 2

Description : Dépôt de neige provenant de la rue Principale de la municipalité.



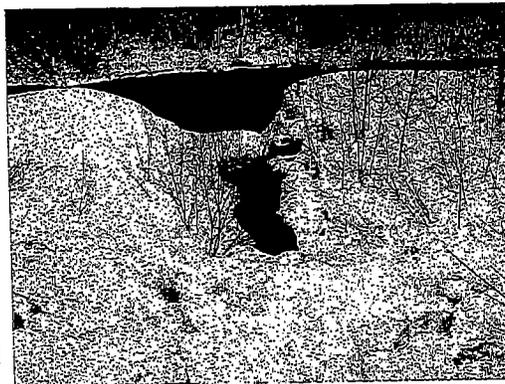
# 3

Description : Dépôt de neige provenant de la rue Principale de la municipalité.



# 4

Description : Neige déposée à plus de 15 mètres de la rivière Mistook



# 5

Description : Neige déposée à moins de 10 mètres de la rivière Mistook

Signature : art. 53-54

Quiriqui et Francis Lamoury

PEAINE TELEPHONIQUE VERBALE

DATE: 2004-02-23 8h45.

OBJET: Transport et dépôt de neiges usées dans un lieu non-  
autorisé.

COORDONNÉES DU PLAIGNANT:

Anonymous

RÉSUMÉ:

Le plaignant nous informe que la municipalité de Labrecque a commencé à ramasser la neige usée accumulée sur la rue Principale et la fait transporter par de la machine puzée à l'arrière au bout de la rue Olympique dans la bande inversée de la rue Mistook. Cette opération a débuté vendredi le 2004-02-2 et se poursuivait toujours au moment de l'appel du plaignant.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_ DATE DE RÉDACTION : 97 / 04 / 01  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 97 / 03 / 20  
A M J

HEURE : - Arrivée : am  
- Départ : am

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Martin Laliberté

ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

LIEU INSPECTÉ : Sites de dépôt de neiges usées  
Municipalité de St-Léon  
(habrecque)

ADRESSE POSTALE (si différente)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>Tommy Larouche</u>	<u>481-2002</u>
<u>(Travaux publics)</u>	_____

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S)  CROQUIS  PLAN(S)  CARTE(S)   
Nombre : \_\_\_\_\_ No \_\_\_\_\_ No \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUT(S) : Inventaire de sites de dépôt de neiges usées  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉDACTION : 97 / 04 / 01  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Selon les informations de la municipalité, il y aurait 2 sites de dépôt de neiges usées sur leur territoire. 1 site serait en bande riveraine et l'autre directement dans un cours d'eau. Je me rends sur les lieux en compagnie de M. Tommy Larouche de la municipalité, le 20 mars 1997.

Site #1

Le site #1 est situé en bande riveraine près de l'intersection de la sortie d'un drain drainant les eaux de la rue Principale, et de la rivière Mistook (photos). Celui-ci est situé au bout de la rue Olympie, lot 20 rang 1 Canton Labrecque. Le terrain sur lequel est déposée la neige semble plat. Le dépôt de neige a une superficie d'environ 100' x 30'. Il est à environ 7-8 m de la maison la plus proche, et à environ 2-3 mètres de la sortie du drain et de la rivière Mistook. Ce site serait en exploitation depuis environ 3 ans. Il n'y aurait eu que environ 3 voyages de neige déposés à cet endroit, le reste serait de la neige poussée par la "gratte". Il est clair que lors de la fonte, les eaux ruisselleront jusque dans la rivière. Le site est en zone blanche.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉDACTION : 97 / 04 / 02  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Site #2

Le site #2 est directement dans un cours d'eau, la rivière Mistook. L'accès est par la cour d'un garage d'autobus scolaire au 1340 rue Principale. La rivière est au bout de la cour. Le tout est sur le lot 30 rang 1 canton Labrecque, en zone blanche. Lors de ma visite, il n'y a pratiquement pas de neige en bordure ou dans le cours d'eau. Il y aurait eu environ 42 voyages de neige (photo du camion servant au transport) de déversés à cet endroit depuis le début de l'hiver. La neige fonderait et descendrait à mesure dans le courant de la rivière. À noter qu'ils ont arrêté d'y déverser de la neige à la fin du mois de février. La rivière a environ 15 pieds de large à cet endroit. La municipalité ne mettrait que la neige de la rue Principale à cet endroit, mais le propriétaire du garage y pousserait également la neige de la cour.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉDACTION : 97/04/02  
A M J

3. CONCLUSION

Aucun des deux sites n'est autorisé.  
Ces sites ne constituent pas une menace  
pour l'environnement actuellement.  
Le site #2, dans la rivière Mistook peut  
constituer une source de pollution,  
dépendamment de la qualité de la neige.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : \_\_\_\_\_

DATE DE RÉDACTION : 97 / 04 / 02  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Assurer le suivi lors de l'adoption du nouveau règlement.
- Visite en janvier 98 au site #2, de préférence après une tempête de neige.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Martin Laliberté

art. 53-54  
(signature)

97 / 02 / 04  
A M J

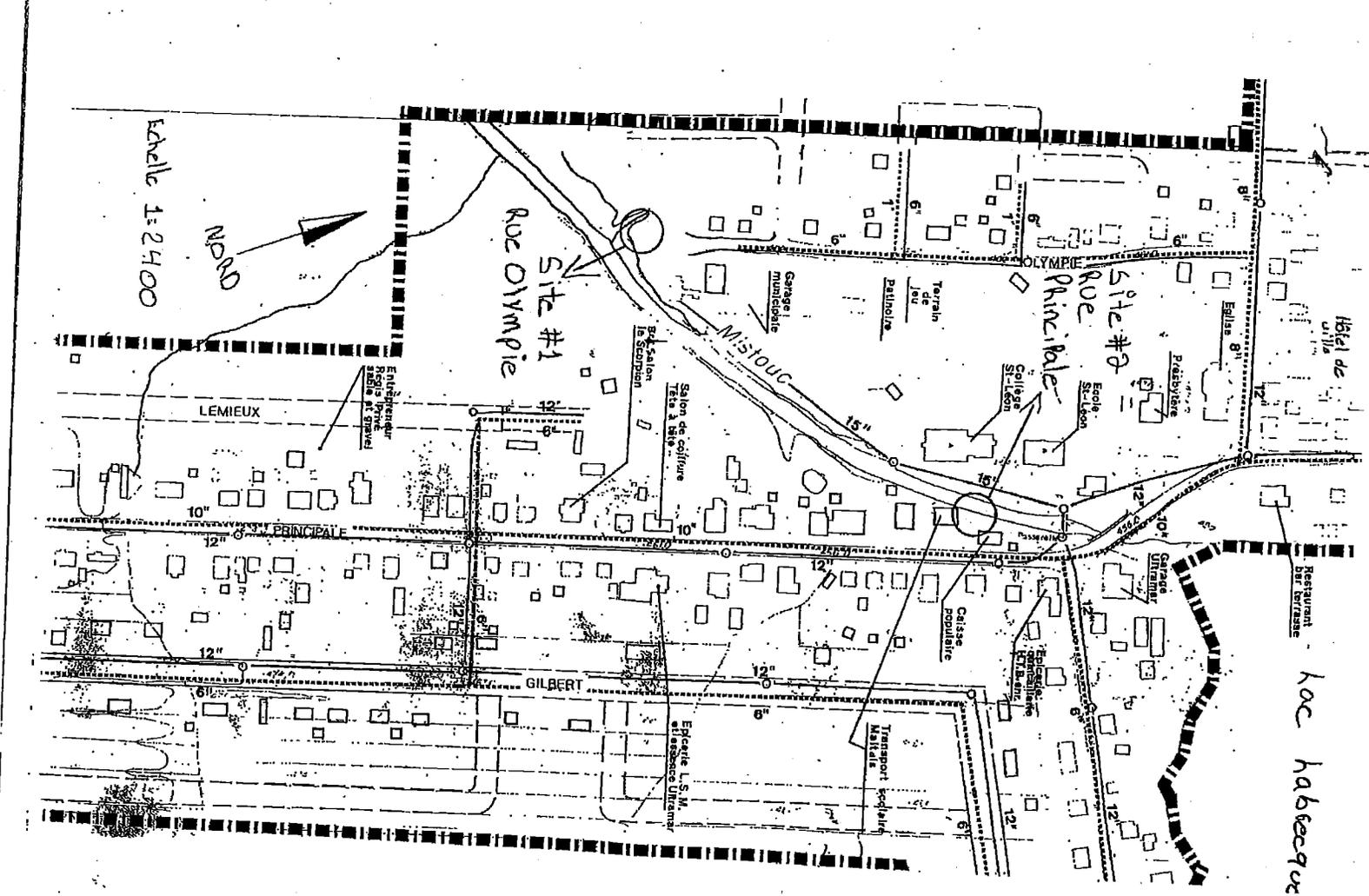
. VÉRIFIÉ PAR :

art. 53-54  
(signature)

97 / 04 / 02  
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Clair



St - léon (habrecque)

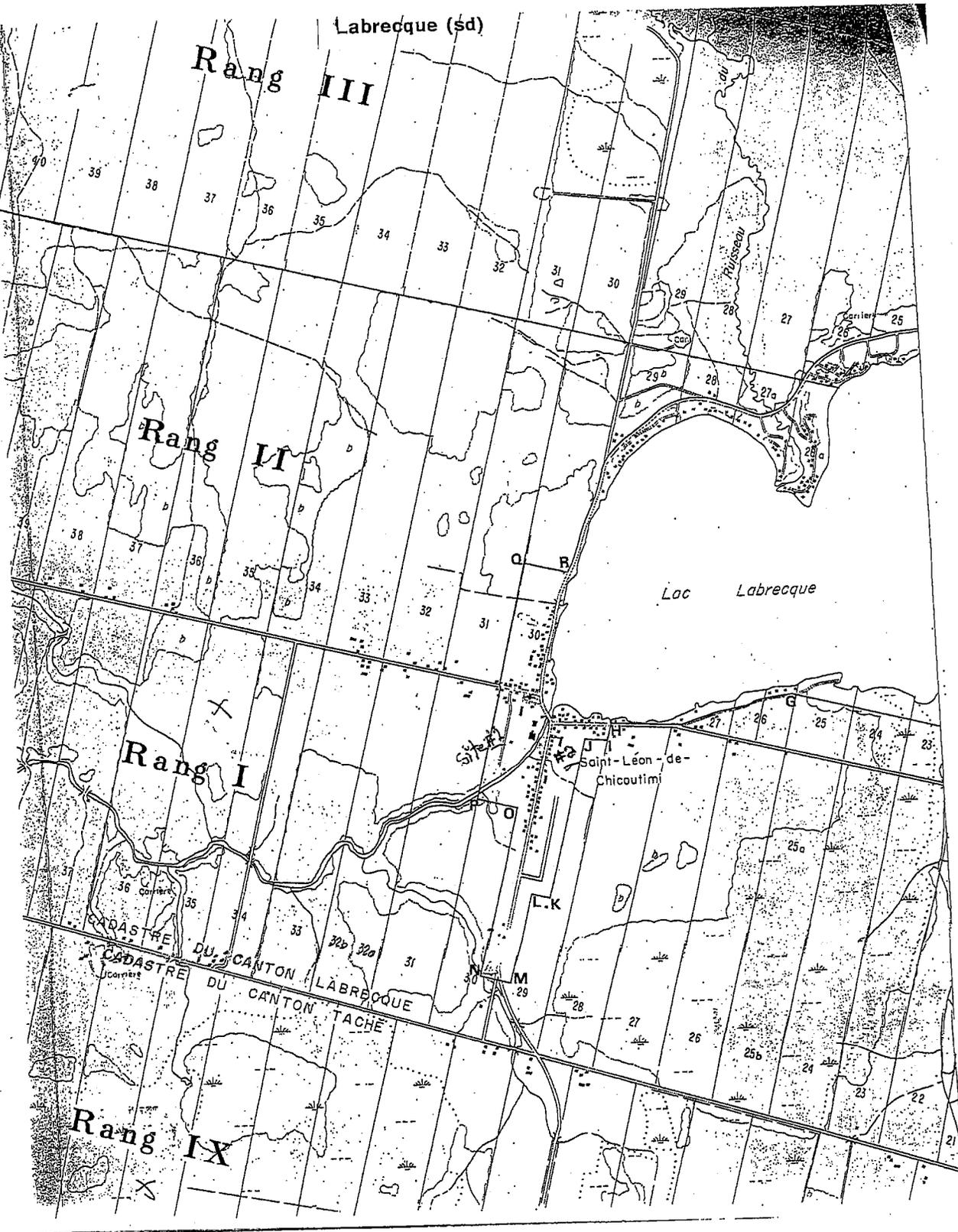
Labrecque (sd)

Rang III

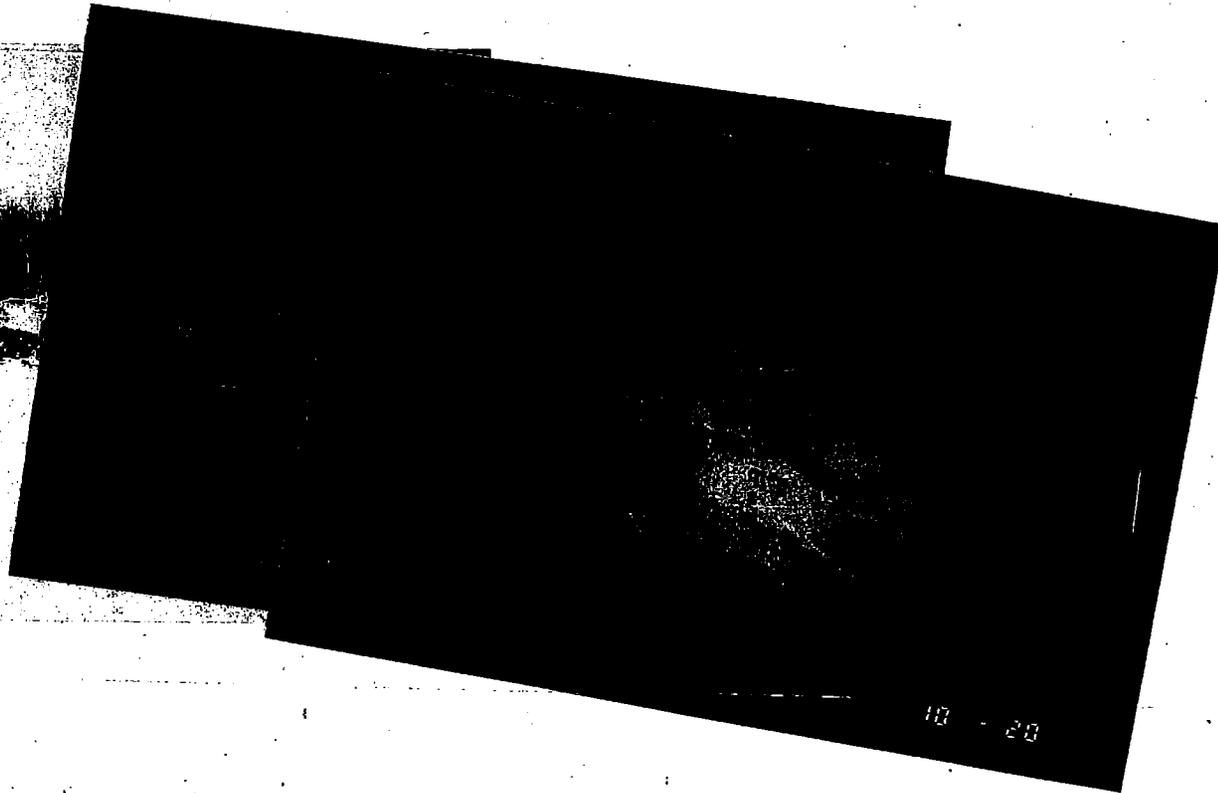
Rang II

Rang I

Rang IX



EXPLOITANT: Municipalité de St-héon  
PAR : Martin Laliberté  
DATE : 97-03-20



No de la photo: 1

Description : Aperçu du site #1  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

EXPLOITANT: Municipalité de St-Léon



No de la photo: 2 Par: Martin Laliberté

Endroit: Sortie du drain vers la rivière Mistouk,  
près près de sur le dépôt (site #1)

Date: 97-03-20

EXPLOITANT: Municipalité de St-héon



No de la photo: 3 Par: Martin haliberté

Endroit: Endroit où la neige est déversée  
dans la rivière, vue en aval (Site #2)

Date: 97-03-20

EXPLOITANT: Municipalité de St-héon



No de la photo: 4 Par: Martin haliberté

Endroit: même que 3, vue en amont  
(Site #2)

Date: 97-03-20

EXPLOITANT: Municipalité de St-Léon

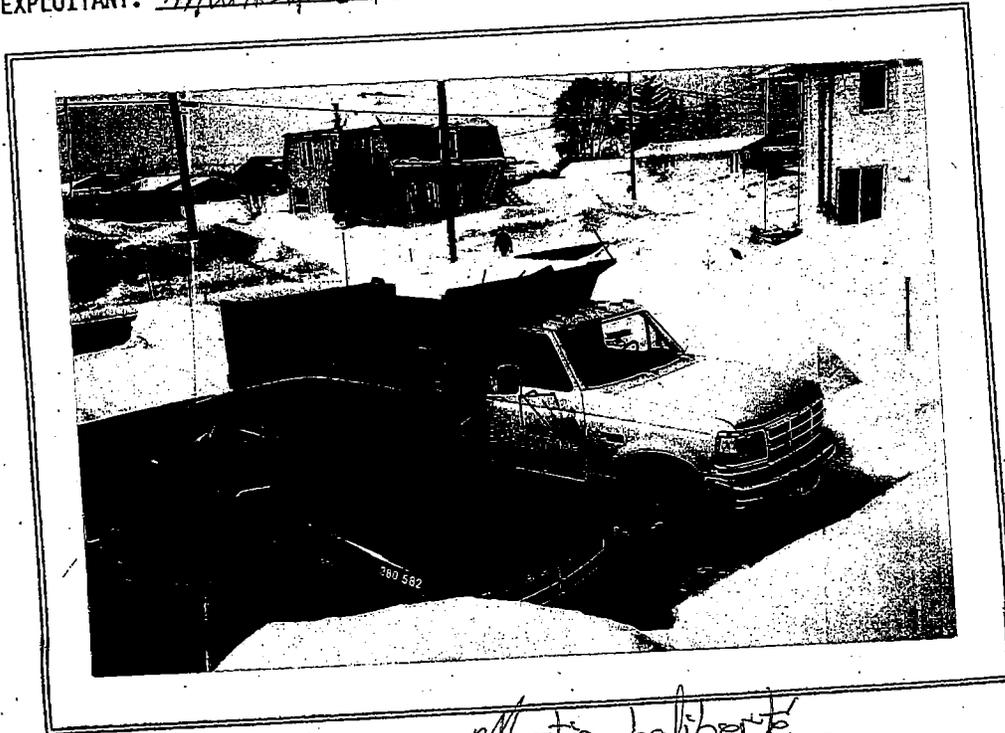


No de la photo: 5 Par: Martin haliberté

Endroit: Vue du fond de la rivière où la  
neige est déversée (site #2)

Date: 97-03-20

EXPLOITANT: Municipalité de St-Léon



No de la photo: 6 Par: Martin haliberté

Endroit: Camion servant au transport de  
la neige

Date: 97-03-20